

MAXIMA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

MAXIMA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP MAXIMA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MAXIMA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	17 980 136,00	27 346 936,86
Actions et valeurs assimilées	15 984 236,00	24 608 552,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 984 236,00	24 608 552,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 739 955,00	2 717 559,86
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 739 955,00	2 717 559,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	255 945,00	20 825,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	255 945,00	20 825,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	596 773,18	675 369,45
Opérations de change à terme de devises	271 568,28	429 094,75
Autres	325 204,90	246 274,70
COMPTES FINANCIERS	296 871,69	435 311,05
Liquidités	296 871,69	435 311,05
TOTAL DE L'ACTIF	18 873 780,87	28 457 617,36

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 903 248,05	24 577 497,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	743 670,40	3 246 970,15
Résultat de l'exercice (a,b)	182 756,45	-513 539,52
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	17 829 674,90	27 310 927,96
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	255 945,01	20 825,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	255 945,01	20 825,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	255 945,01	20 825,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	339 942,96	1 125 863,30
Opérations de change à terme de devises	277 169,18	432 643,84
Autres	62 773,78	693 219,46
COMPTES FINANCIERS	448 218,00	1,10
Concours bancaires courants	448 218,00	1,10
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	18 873 780,87	28 457 617,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322	0,00	3 644 375,00
EURO STOXX 50 0323	4 277 050,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 032,43	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	604 537,79	539 198,46
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	607 570,22	539 198,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 196,20	6 325,47
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 196,20	6 325,47
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	599 374,02	532 872,99
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	361 711,45	1 022 030,15
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	237 662,57	-489 157,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-54 906,12	-24 382,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	182 756,45	-513 539,52

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013370715 - Part MAXIMA S : Taux de frais maximum de 1,25% TTC

FR0013370723 - Part MAXIMA I : Taux de frais maximum de 1,05% TTC

FR0010917229 - Part MAXIMA C : Taux de frais maximum de 2% TTC

FR0010148007 - Part MAXIMA A : Taux de frais maximum de 2% TTC

Commission de surperformance

Les frais variables : dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse 6% net pour les parts A et les parts C, 6.95% pour les parts I et 6.75% pour les parts S, une provision quotidienne de 20% maximum de cette sur-performance est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette provision est prélevée annuellement sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre par la société de gestion.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème		
		Part A et part C	Part I	Part S
Commission de surperformance*	Actif net	20 % TTC de la performance au-delà d'une performance annuelle nette de 6%	20 % TTC de la performance au-delà d'une performance annuelle nette de 6,95%	20 % TTC de la performance au-delà d'une performance annuelle nette de 6,75%

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La première date de prélèvement de la commission de surperformance sera le dernier jour ouvré du mois de décembre 2012.

** La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le taux de référence défini ci-après, sur l'exercice.*

Le taux de référence est de 6% nets au cours de l'exercice pour la part A et la part C, de 6,95% pour la part I et de 6,75% pour la part S. La performance des parts du fonds commun de placement sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

Si, sur l'exercice, la performance d'une part du fonds commun de placement est à la fois positive et supérieure à son taux de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de la différence entre la performance de la part du fonds commun de placement et ce taux de référence.

Si, sur l'exercice, la performance d'une part du fonds commun de placement est soit inférieure à son taux de référence défini précédemment soit négative, la part variable des frais de gestion de la part sera nulle.

Si en cours d'exercice, la performance d'une part du FCP, depuis le début de l'exercice est à la fois positive et supérieure à son taux de référence calculé sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative de la part.

Dans le cas d'une sous-performance d'une part du fonds commun de placement par rapport à son taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque exercice que si, sur l'exercice écoulé, la performance de la part du fonds commun de placement est à la fois positive et supérieure à son taux de référence.

La commission de surperformance étant entrée en vigueur le 8 septembre 2008, la première période de référence pour son calcul sera exceptionnellement comprise entre le 8 septembre 2008 et le 31 décembre 2009.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAXIMA A	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAXIMA C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAXIMA I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAXIMA S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	27 310 927,96	22 089 942,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 109 651,60	7 537 783,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 944 861,72	-6 372 002,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 714 069,22	4 395 146,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 729 741,30	-572 240,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 491 659,25	550 668,94
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-318 305,93	-1 051 829,87
Frais de transactions	-177 309,23	-187 897,78
Différences de change	-1 927,90	-11 882,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 138 919,62	1 435 031,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-218 864,89</i>	<i>5 920 054,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 920 054,73</i>	<i>-4 485 023,08</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	276 770,00	-12 635,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>255 945,00</i>	<i>-20 825,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>20 825,00</i>	<i>8 190,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	237 662,57	-489 157,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	17 829 674,90	27 310 927,96

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	4 277 050,00	23,99
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 277 050,00	23,99
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 871,69	1,67
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 218,00	2,51
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	296 871,69	1,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	448 218,00	2,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	248 142,86	1,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	295 803,99	1,66	565,83	0,00	498,20	0,00	3,67	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	23 328,16	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,12	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	248 142,86
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	23 425,42
	Dépôts de garantie en espèces	325 204,90
TOTAL DES CRÉANCES		596 773,18
DETTES		
	Vente à terme de devise	23 328,16
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	253 841,02
	Rachats à payer	32 886,87
	Frais de gestion fixe	26 386,69
	Frais de gestion variable	6,73
	Autres dettes	3 493,49
TOTAL DES DETTES		339 942,96
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		256 830,22

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAXIMA A		
Parts souscrites durant l'exercice	9 018,017	3 587 051,32
Parts rachetées durant l'exercice	-9 903,749	-3 856 581,51
Solde net des souscriptions/rachats	-885,732	-269 530,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 482,305	
Part MAXIMA C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 077,000	315 398,36
Parts rachetées durant l'exercice	-3 121,000	-483 941,60
Solde net des souscriptions/rachats	-1 044,000	-168 543,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 519,000	
Part MAXIMA I		
Parts souscrites durant l'exercice	22,000	25 679,05
Parts rachetées durant l'exercice	-3 420,000	-3 901 104,90
Solde net des souscriptions/rachats	-3 398,000	-3 875 425,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 029,385	
Part MAXIMA S		
Parts souscrites durant l'exercice	10 906,000	1 181 522,87
Parts rachetées durant l'exercice	-15 739,000	-1 703 233,71
Solde net des souscriptions/rachats	-4 833,000	-521 710,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 625,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAXIMA A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAXIMA C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAXIMA I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAXIMA S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAXIMA A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	224 231,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	6,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAXIMA C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 237,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAXIMA I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	73 321,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAXIMA S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	54 914,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	182 756,45	-513 539,52
Total	182 756,45	-513 539,52

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	60 050,64	-274 989,92
Total	60 050,64	-274 989,92

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 432,27	-15 690,25
Total	1 432,27	-15 690,25

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	69 711,27	-143 111,22
Total	69 711,27	-143 111,22

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	51 562,27	-79 748,13
Total	51 562,27	-79 748,13

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	743 670,40	3 246 970,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	743 670,40	3 246 970,15

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	387 531,38	1 422 357,11
Total	387 531,38	1 422 357,11

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	33 886,10	87 265,72
Total	33 886,10	87 265,72

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	174 173,20	1 138 730,48
Total	174 173,20	1 138 730,48

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAXIMA S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	148 079,72	598 616,84
Total	148 079,72	598 616,84

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	19 732 736,92	25 088 963,10	22 089 942,18	27 310 927,96	17 829 674,90
Parts MAXIMA A en EUR					
Actif net	14 320 421,43	13 680 880,83	11 378 303,91	12 083 223,79	9 561 046,15
Nombre de titres	42 560,000	34 719,571	29 345,141	26 368,037	25 482,305
Valeur liquidative unitaire	336,47	394,03	387,74	458,25	375,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	21,24	-14,36	-31,52	53,94	15,20
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,38	-7,89	-2,98	-10,42	2,35
Parts MAXIMA C en USD					
Actif net en USD	416 144,56	595 523,93	495 342,48	480 420,14	240 228,17
Nombre de titres	3 120,000	3 758,589	3 096,589	2 563,000	1 519,000
Valeur liquidative unitaire en USD	133,37	158,44	159,96	187,44	158,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	16,30	-0,73	-22,92	34,04	22,30
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-0,93	-3,86	-0,75	-6,12	0,94
Parts MAXIMA I en EUR					
Actif net	4 525 646,23	7 779 934,59	8 629 499,15	9 705 907,35	4 352 265,26
Nombre de titres	4 945,000	7 066,277	7 877,385	7 427,385	4 029,385
Valeur liquidative unitaire	915,19	1 100,99	1 095,47	1 306,77	1 080,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-40,59	-39,54	-88,31	153,31	43,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,83	5,53	1,97	-19,26	17,30
Parts MAXIMA S en EUR					
Actif net	522 636,05	3 097 614,11	1 677 298,71	5 099 338,03	3 691 272,68
Nombre de titres	5 720,000	28 356,000	15 455,000	39 458,000	34 625,000
Valeur liquidative unitaire	91,36	109,24	108,52	129,23	106,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,05	-3,95	-8,76	15,17	4,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,31	-0,08	0,12	-2,02	1,48

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5 000	807 000,00	4,52
HUGO BOSS NOM.	EUR	13 900	752 824,00	4,22
K S NOM	EUR	10 000	183 750,00	1,03
MERCK KGA	EUR	2 300	416 070,00	2,33
RHEINMETALL AG	EUR	2 000	372 100,00	2,09
TOTAL ALLEMAGNE			2 531 744,00	14,19
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	2 000	107 100,00	0,60
VERBUND	EUR	6 700	526 955,00	2,95
WIENERBERGER AG	EUR	33 000	744 480,00	4,18
TOTAL AUTRICHE			1 378 535,00	7,73
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	175 000	985 950,00	5,53
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	200 000	560 500,00	3,14
TOTAL ESPAGNE			1 546 450,00	8,67
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	120 000	519 240,00	2,92
TOTAL FINLANDE			519 240,00	2,92
FRANCE				
ALTEN	EUR	7 000	817 600,00	4,58
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 420	409 464,00	2,30
GETLINK SE	EUR	39 000	584 025,00	3,28
IPSOS	EUR	8 000	468 000,00	2,63
KLEPIERRE	EUR	4 000	86 120,00	0,48
L'OREAL	EUR	1 400	467 040,00	2,61
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	5 000	197 000,00	1,10
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 380	938 262,00	5,27
MICHELIN (CGDE)	EUR	21 200	550 882,00	3,09
PERNOD RICARD	EUR	2 300	422 625,00	2,37
SANOFI	EUR	4 000	359 360,00	2,02
TOTAL FRANCE			5 300 378,00	29,73
GRECE				
GREEK ORGANISATION OF FOOTBALL PRONOSTICS SA	EUR	58 000	767 340,00	4,31
TOTAL GRECE			767 340,00	4,31
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	27 800	960 768,00	5,38
TOTAL IRLANDE			960 768,00	5,38
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	750	377 850,00	2,12
WOLTERS KLUWER	EUR	6 000	586 560,00	3,29
TOTAL PAYS-BAS			964 410,00	5,41
PORTUGAL				
JERONIMO MARTINS	EUR	20 000	403 600,00	2,26
TOTAL PORTUGAL			403 600,00	2,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
SHELL PLC	EUR	32 200	852 656,00	4,79
TOTAL ROYAUME-UNI			852 656,00	4,79
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	23 000	759 115,00	4,26
TOTAL SUISSE			759 115,00	4,26
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 984 236,00	89,65
TOTAL Actions et valeurs assimilées			15 984 236,00	89,65
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
BNP Paribas Easy MSCI EMU SRI 5% Capped UCITS ETF Cap	EUR	40 000	466 848,00	2,62
Eleva UCITS Fund - Eleva Euroland Selection Fund Class R (EU	EUR	5 600	778 288,00	4,37
QUEST CLEANTECH FUND-C	EUR	1 300	494 819,00	2,77
TOTAL LUXEMBOURG			1 739 955,00	9,76
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 739 955,00	9,76
TOTAL Organismes de placement collectif			1 739 955,00	9,76
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-113	255 945,00	1,43
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			255 945,00	1,43
TOTAL Engagements à terme fermes			255 945,00	1,43
TOTAL Instruments financier à terme			255 945,00	1,43
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-255 945,01	-255 945,01	-1,43
TOTAL Appel de marge			-255 945,01	-1,43
Créances			596 773,18	3,35
Dettes			-339 942,96	-1,91
Comptes financiers			-151 346,31	-0,85
Actif net			17 829 674,90	100,00

Parts MAXIMA A	EUR	25 482,305	375,20
Parts MAXIMA I	EUR	4 029,385	1 080,13
Parts MAXIMA S	EUR	34 625,000	106,60
Parts MAXIMA C	USD	1 519,000	158,14

Rapport de gestion annuel : 2022
Fonds : MAXIMA
Société de gestion : Sanso Investment Solutions
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Deloitte

1. FCP MAXIMA : rapport de gestion exercice 2022

L'année 2022 aura fortement chahuté les investisseurs. Les importants mouvements sectoriels et de styles ont fortement pénalisé les gestions actives au cours de l'année.

Que ce soit sur l'envolée du secteur énergétique et la concentration sur les secteurs les plus défensifs ou au travers des violentes rotations de styles favorisant les sociétés les plus « Value » au détriment des valeurs de croissance, les gérants actifs peinent à suivre les indices de marchés et maîtriser leur drawdown relatif.

Le fonds Maxima n'échappe pas à la règle et affiche une sous-performance principalement engrangée sur les derniers mois de l'année 2022.

Dans ce contexte, la modèle de gestion d'exposition flexible permet d'atténuer légèrement la sous-performance du fonds grâce à des mouvements d'exposition opportuns. La contribution totale du modèle se porte à +4.7%.

La poche actions, très impactée par les rotations de style et de secteur, ainsi que par les phases irrationnelles de marché, affiche des performances relativement décevante avec une performance de -21.9% contre -9.5% pour l'Eurostoxx 50.

Les fonds externes sont également décevants sur la période, affichant une performance de -17.13%. La plupart des gestions actives de la place peinent à surperformer leur indice durant cette année mouvementée.

2. Performances de l'OPC

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Maxima est un FCP de capitalisation.

Performances au cours de l'exercice 2022 – clôture au 30 décembre

Part A :	-18.12%
Part C (USD) :	-15.63%
Part I :	-17.34%
Part S :	-17.51%
Indice de référence Eurostoxx 50 dividendes réinvestis :	-9.49%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

En fin d'exercice, le fonds est investi à 90% sur des actions européennes et 9.8% sur 3 lignes OPCVM actions Euro.

La couverture via contrat future Eurostoxx 50 s'élève à -23.9%.

Les 10 principaux mouvements (hors contrats dérivés) sur la période sont :

Date Valorisation	Sens	Isin	Ticker	Name	Type Actif	Risque	Pct%
21/07/2022	Vente	NL0010273215	ASML NA Equity	ASML HOLDING NV	Action	Actions	5,0%
21/07/2022	Achat	NL0000226223	STM FP Equity	STMICROELECTRONICS NV	Action	Actions	4,9%
30/08/2022	Achat	IE00B1RR8406	SKG ID Equity	SMURFIT KAPPA GROUP PLC	Action	Actions	4,5%
14/03/2022	Vente	AT0000743059	OMV AV Equity	OMV AG	Action	Actions	4,1%
14/03/2022	Achat	GB00BP6MXD84	SHELL NA Equity	SHELL PLC	Action	Actions	3,9%
30/08/2022	Vente	DE0007500001	TKA GR Equity	THYSSENKRUPP AG	Action	Actions	3,4%
24/03/2022	Achat	AT0000746409	VER AV Equity	VERBUND AG	Action	Actions	3,1%
16/03/2022	Achat	ES0113211835	BBVA SM Equity	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Action	Actions	3,0%
22/04/2022	Vente	FR0000045072	ACA FP Equity	CREDIT AGRICOLE SA	Action	Actions	3,0%
27/12/2022	Vente	FR0000130809	GLE FP Equity	SOCIETE GENERALE SA	Action	Actions	2,8%

4. Méthode de calcul du risque global des OPCVM ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global de Maxima est la méthode de l'engagement ; Les instruments dérivés (contrats à terme et/ou options) sont utilisés en couverture ou en exposition.

Au cours de l'exercice, l'exposition aux produits dérivés a varié entre -30% et +30%. L'exposition globale du portefeuille a donc varié entre 70 et 130%

5. Distribution

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Maxima est un FCP de capitalisation.

6. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

NA

7. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

8. Spécificité des OPCVM : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

9. Spécificité applicable aux OPCVM : Instruments financiers dérivés

NA

10. Spécificité applicable aux OPCVM : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Investment Solutions dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Investment Solutions n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Investment Solutions :

- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Investment Solutions s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations au titre de l'exercice 2021 : 3 244 k€

Rémunérations fixes: 2208k€

Rémunérations variables: 1036k€

Nombre de bénéficiaires : 18 / catégorie cadre

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

11. Spécificité applicable aux OPCVM : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

12. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

13. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPCVM et aux FIA)

NA

14. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

15. Spécificités applicables aux OPCVM et des FIA nourriciers

NA

16. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

17. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

18. Spécificités applicables aux OPCl et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

19. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

20. Politique d'exécution / de sélection des intermédiaires

La politique d'exécution et sélection des intermédiaires est disponible sur le site internet de la société de gestion :

21. Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance "ESG"

Voir les engagements de la société de gestion

<https://sanso-is.com/engagement-responsable-17.html>

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanso Investment Solutions

69 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

Tél. : 01 84 16 64 41

E-mail : contact@sanso-is.com

ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: Maxima

Identifiant d'entité juridique: 9695000HYEU3Z5JDHP69

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %



dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de 52.20% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé **d'investissements durables**

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le fonds a respecté le ratio d'exclusion de 20% des titres les moins bien notés de l'univers. Ce ratio a pu être dépassé du fait de mise à jour des notes ESG des émetteurs. Dans ce cas le gérant disposait d'un délai d'un mois pour se désinvestir de ces titres.

L'exposition aux ODD était supérieure à son indice le MSCI EMU. Et l'intensité carbone du fonds était inférieure à ce même indice.

De plus, le fonds n'a pas investi dans des titres faisant partis de la liste d'exclusion de Sanso IS.

● **Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Outre la sélection ESG qui écartant 20% minimum de l'univers de départ, le fonds a fait l'objet d'une couverture ESG pour au moins 90% de de la capitalisation en actions.

L'écart moyen au cours de l'exercice 2022 des métriques ISR entre le fonds et l'indice :

Note ESG	0.85
Exposition aux ODD	1.98
Intensité carbone	-73.16

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

NA

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'avait pas d'objectif sur des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le fonds applique le principe du DNSH (Do not Significant Harm) ainsi que celui de la bonne gouvernance pour ses investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sont pris en compte pour déterminer si un investissement peut être considéré comme un « investissement durable ».

Des seuils sont fixés pour chacun des indicateurs qui forme un filtrage. Le détail de la politique d'investissement ainsi que les seuils relatifs sont détaillés [ici](#).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
STMICROELECTRONICS NV	Information Technology	4,95	Eurozone
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	Materials	4,47	Eurozone
SHELL PLC	Energy	3,91	Eurozone
VERBUND AG	Utilities	3,13	Eurozone
MICHELIN (CGDE)	Consumer Discretionary	3,05	Eurozone
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Financials	3,03	Eurozone
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ETABLIS	Consumer Discretionary	2,73	Eurozone
DEUTSCHE BOERSE AG	Financials	2,67	Eurozone
BANCO SANTANDER SA	Financials	2,6	Eurozone
ALTEN SA	Information Technology	2,59	Eurozone



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

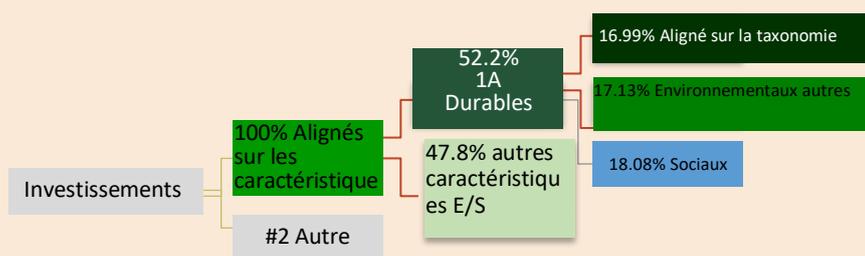
Au 30/12/2022, le fonds avait 100% de investissements couverts sous l'angle ESG.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds a respecté le ratio de 10% de détention d'OPC.

Au 30/12/2022, le fonds comptait 9.7% d'investissement dans d'autre parts d'OPC et 91.9% dans des titres en direct.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres** caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :

- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/12/2022, le fonds était investi dans les secteurs suivants :

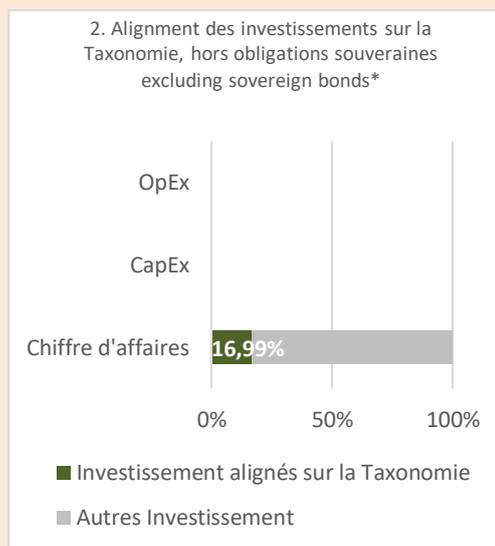
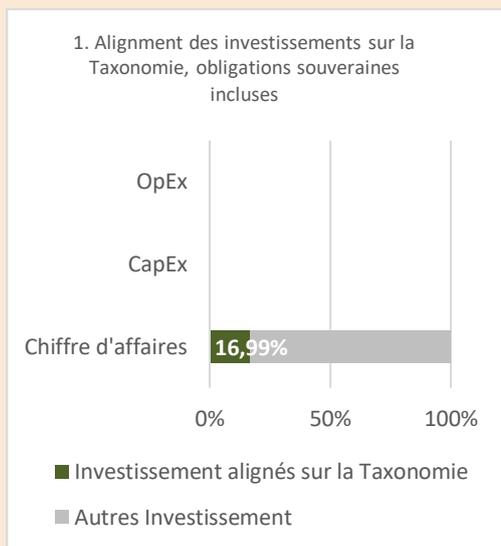
Technologies de l'information	15.2%
Finance	15.5%
Santé	7.2%
Industrie	11.5%
Consommation discrétionnaire	18.4%
Consommation de base	7.9%
Services de communication	2.3%
Energie	6.5%
Matériaux	11.5%
Services aux collectivités	3.2%
Immobilier	0.5%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

16.99% des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



- Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

NA

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?**

NA



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

17.13% des investissements environnementaux durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

18.08% des investissements durables étaient sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 30/12/2022, l'ensemble des titres était couverts sur le plan ESG donc aucun investissement est inclus dans la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les métriques suivantes sont mises à disposition de l'ensemble des équipes de Sanso IS via l'outil de gestion et de passage d'ordre et tenue de position :

- Note ESG du portefeuille et de son indice de référence
- Exclusions
- Empreinte carbone du portefeuille et de son indice de référence

Lors du passage d'ordre sur les sociétés exclues, l'outil de gestion alerte le gérant grâce à un contrôle ex ante.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par le gérant de chaque portefeuille sur ces métriques lors de la validation de la valeur liquidative.

Le contrôle des risques procède à un contrôle du respect des contraintes de gestion (ratios réglementaires, statutaires et internes) sur la base de l'inventaire comptable lors de chaque publication de chaque valeur liquidative. Tout dépassement de limite fait l'objet de l'envoi d'un mail d'alerte afin de prendre les mesures correctrices.

Un contrôle de second niveau est effectué par le département de contrôle interne sur la base de l'inventaire comptable et sur la mise en œuvre d'éventuelles corrections sur les dépassements de ratios.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

		Performance au 30/12/2022
Fonds	Maxima Part A (EUR)	-18,12%
	Maxima Part C (USD)	-15.63%
	Maxima Part S (EUR)	-17.51%
	Maxima Part I (EUR)	-17.34%
Indice	Eurostoxx 50 (EUR)	-9.49%

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.